Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260220-20260220_DELIB8-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 février à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S., DELAMOTTE M., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A.
ABSENT EXCUSE : CARO P.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20260220-DELIB8 : MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la maintenance des deux défibrillateurs de la Commune :

SANO et PHARM	170 € HT par défibrillateur
ECOSAFE	99 € HT par défibrillateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- valide la proposition de la société ECOSAFE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

